

**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR TOUTE
DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE
REGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES PASSÉS SELON UNE
PROCEDURE ADAPTÉE**

«*CM 027- MARCHE DE SERVICE OPTIMISATION DE LA TARIFICATION ACCIDENT DU
TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE* »

2023 - D - 041

Monsieur le Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22, alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 20.1.2 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de lancer une consultation pour passer un marché ayant pour objectif la mise en œuvre d'une prestation d'optimisation de la tarification des accidents du travail et maladies professionnelles des agents contractuels,

CONSIDERANT que trois propositions ont été faites à la Ville après consultation,

CONSIDERANT que l'offre de la société SPARTES, en application des critères de jugement des offres énoncés dans la consultation a présenté l'offre la plus avantageuse économiquement,

CONSIDERANT que le marché prend effet à compter de sa date de notification pour s'achever le 31 décembre 2026,

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le présent contrat « OPTIMISATION DE LA TARIFICATION ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES » avec la Compagnie SPARTES située 8, avenue Madeleine à Rueil-Malmaison (92500) dont les honoraires sont fixés à 24% des économies réalisées.

Article 2 : DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Article 3 : Dit que la dépense résultant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice considéré.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 23/03/2023

Le Maire,

Philippe GAUDIN



Accusé de réception en préfecture
094-219400735-20230327-2023-D-041-CC
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023